



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2020 N°76
29 décembre 2020



- Tarifs des péages de navigation de plaisance applicables
à compter du 1er janvier 2021

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

Tarifs des péages de navigation de plaisance applicables à compter du 1^{er} janvier 2021

Vu la délibération du 19 décembre 2017
(Bulletin officiel des actes n° 62 du 21 décembre 2017)

Les péages dus par les propriétaires de bateaux de plaisance

La plaisance privée (paiement au comptant)

Forfait	I - de 8 ml	II de 8 ml à - de 11 ml	III de 11 ml à - de 14 ml	IV 14 ml et plus
1 JOUR	3,2€ x Longueur + 11,7€	3,2€ x Longueur + 17,6€	3,2€ x Longueur + 23,1€	3,2€ x Longueur + 28,7€
7 JOURS	4,2€ x Longueur + 15,9€	4,2€ x Longueur + 24,0€	4,2€ x Longueur + 31,9 €	4,2€ x Longueur + 39,7€
LOISIRS	7,8€ x Longueur + 28,6€	7,8€ x Longueur + 41,6€	7,8€ x Longueur + 54,4€	7,8€ x Longueur + 69,5€
LIBERTE	8,9€ x Longueur + 89,8€	8,9€ x Longueur + 205,9€	8,9€ x Longueur + 392,1€	8,9€ x Longueur + 511,8€

Exprimé en € (arrondi à la première décimale supérieure)

Pour la catégorie des bateaux mus par la force Humaine, un forfait unique « Liberté » est défini au tarif forfaitaire de 42,4 euros.

Les péages spéciaux dus par les propriétaires de bateaux de plaisance

La plaisance privée (paiement au comptant)

Forfait	- de 8 ml	de 8 ml à - de 11 ml	de 11 ml à - de 14 ml	14 ml et Plus
Liberté Tarif spécial	1,5€ x Longueur + 9,5€	1,5€ x Longueur + 21,0 €	1,5€ x Longueur + 39,7€	1,5€ x Longueur + 51,6€

Exprimé en € (arrondi à la première décimale supérieure)

Les embarcations mues à la force humaine bénéficient d'un tarif forfaitaire de 4,7 € par bateau.

Les péages dus par les propriétaires de bateau école et de bateau de démonstration pour la vente, la réparation ou le négoce

	Forfait Année*
Bateau école	264,4 €
Bateau de démonstration pour le négoce et la vente	347,7 €

(*) Tarif unique forfaitaire sur l'année civile, quelle que soit la surface du bateau, payable au comptant.

Exprimé en € (arrondi à la première décimale supérieure)